

**ARRÊTÉ DU MAIRE
DE CHERBOURG-EN-COTENTIN**

ARRÊTÉ N° AR_2022_2636_CC

TRAVAUX : POSE DE REGARD

DU 18 JUILLET AU 19 AOUT 2022

DE 08H00 A 17H00

CARREFOUR HENRI BARBUSSE - ROGER

SALENGRO - VICTOR HUGO

SUR LA COMMUNE DÉLÉGUÉE

DE CHERBOURG-OCTEVILLE

6. Libertés publiques et pouvoirs de police
6.1 Police Municipale

Le Maire de la ville de Cherbourg-en-Cotentin,
VU le Code Général des Collectivités territoriales,
et notamment les articles L 2212-1 et suivants et
les articles L 2213-1 et suivants,
VU le Code de la route, notamment les articles
R417-10 et L325-1 et suivants,
VU l'instruction interministérielle sur la
signalisation routière (livre 1 - 8^{ème} partie -
signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté
interministériel du 6 novembre 1992,
VU le règlement de voirie de l'ex Communauté
urbaine de Cherbourg du 29 mars 1989 et
notamment les articles 25, 26 et 27,
Vu l'arrêté de délégation du 17 février 2021
n° AR_2021_0632_CC, relatif à la délégation de
fonction et de signature aux 15 maires adjoints,
VU la demande de la sté Inéo en date du 13 juin
2022,
Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des
personnes pendant la durée des opérations,

**ARRÊTÉ
DU 18 JUILLET AU 19 AOUT 2022
DE 08H00 A 17H00**

ARTICLE 1ER - CARREFOUR HENRI BARBUSSE - ROGER SALENGRO - VICTOR HUGO

La chaussée sera rétrécie et la circulation ralentie, par panneaux, au droit des travaux, le temps des travaux.

Le stationnement de tous les véhicules est interdit et réservé aux véhicules appartenant à la sté Inéo, au droit des travaux, le temps des travaux.

Le passage, la sécurité des piétons et la circulation des véhicules doivent être maintenus en permanence (3 mètres de largeur minimum pour les véhicules de secours).

Numéro SIRET entreprise : 552 046 955 060 65

ARTICLE 2 - Les véhicules en infraction au présent arrêté pourront être enlevés et mis en fourrière aux risques et frais des contrevenants.

ARTICLE 3 - La signalisation et la pré-signalisation des lieux seront mises en place par la sté Inéo (260 rue des Noisetiers 50110 Cherbourg en Cotentin), responsable des opérations qui assurera par ailleurs la protection et le balisage du chantier.

Il appartient également à l'entreprise pétitionnaire de mettre en conformité avec l'arrêté la signalisation de police existante (masquage de panneaux etc...). Le présent arrêté devra être affiché sur le lieu des opérations conformément à la réglementation en vigueur, à moins de 1,80 m du sol.

ARTICLE 4 - Le présent arrêté ne donnera lieu à la perception d'aucune redevance.

ARTICLE 5 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant le maire ou contentieux devant le Tribunal Administratif (3, rue Arthur LE DUC - 14000 CAEN), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

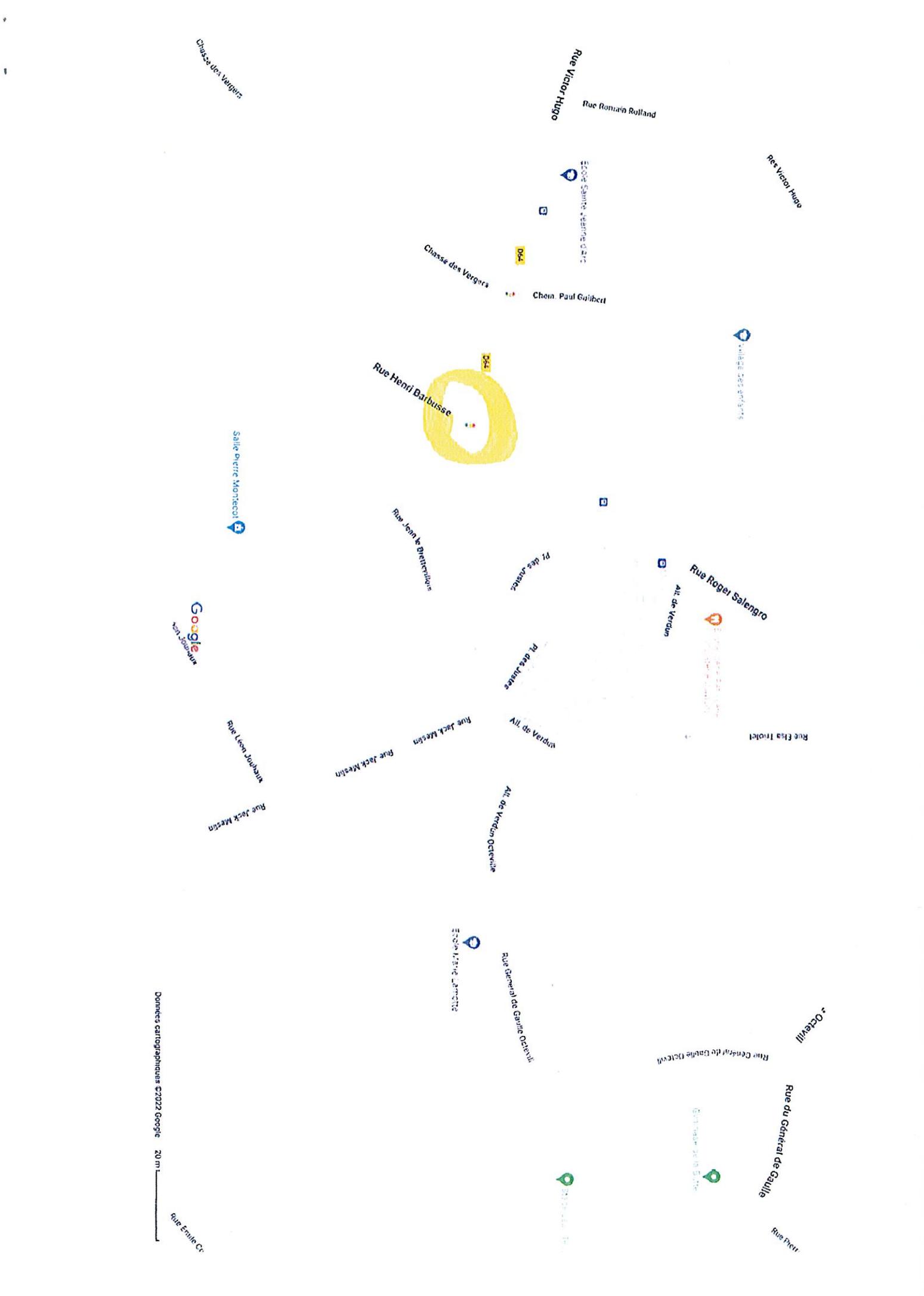
ARTICLE 6 - Le Directeur Général des Services, la Directrice Générale du Pôle patrimoine et cadre de vie, la Commissaire Centrale de police et le service de la police municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le 13 juillet 2022,

**Pour le Maire et par délégation
Le Maire adjoint,**

Gilbert LEPOITTEVIN





Rue Victor Hugo
Rue Romain Rolland

Rue Victor Hugo

Chasse des Vergers

Ecole Saint-Jean-Marie

Chemin Paul Ghibert

Village des vergers

Rue Henri Barbusse

Salle Pierre Montecchi

Rue Jean le Bretonneux

Pt des Jussies

Rue Roger Salengro
All. de Verdun

Rue Elsa Trolet

Pt des Jussies

All. de Verdun

Rue Jack Meslin
Rue Jack Meslin

All. de Verdun Occidentale

Rue Leon Jouhaux
Rue Jack Meslin

Ecole Marie Lamotte

Rue General de Gaulle Octevill

Octevill

Rue General de Gaulle Octevill

Rue du General de Gaulle

Rue Perr

Données cartographiques ©2022 Google

20 m

Rue Emile Cr